



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

indemnités journalières

Question écrite n° 36495

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la protection sociale des femmes exerçant une profession libérale de santé. En effet, à ce jour, ces femmes ne bénéficient pas d'une indemnisation par l'assurance maladie dès le premier jour d'arrêt pour maternité pathologique. Il lui demande si le Gouvernement compte corriger cette anomalie.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36495

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 septembre 2013](#), page 9160

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)